

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

— EN BREF —

Lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 janvier 2018, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Autorisé la directrice, le directeur adjoint et l'agente administrative du service des ressources financières à consulter le dossier de l'organisation et agir au nom et pour le compte de l'organisation, selon leurs fonctions respectives, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec ;

Octroyé à l'entrepreneur Construction Bugère inc. de Saint-Hyacinthe le contrat en partie (secteur 1 et secteur 3) pour la réfection des toilettes à l'école Joseph-Hermas-Leclerc ;

Autorisé l'appel d'offres et la composition d'un comité de sélection pour l'octroi du contrat de services professionnels pour des chargés de projets ;

Autorisé la dépense supplémentaire pour la réfection du plancher de la cuisine institutionnelle de l'école de l'Assomption ;

Adopté les actes d'établissement modifiés du Centre régional intégré de formation (CRIF), du Campus de Brome-Missisquoi (CBM) et du Centre administratif pour l'année scolaire 2018-2019, tels que déposés ;

Adopté les actes d'établissement modifiés du Centre régional intégré de formation (CRIF), du Campus de Brome-Missisquoi (CBM) et du Centre administratif pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a :

Octroyé un contrat de service à l'organisme Solidarité ethnique régionale de la Yamaska, pour trois années scolaires soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.